

**Département du Gard**  
**COMMUNE DE LAUDUN L'ARDOISE**

---

Enquête Publique réalisée du 16 mars au 29 avril 2022

Relative au projet du

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi)  
de la commune de Laudun-l'Ardoise

Département du Gard

Arrêté Préfectoral du 24 février 2022

---

**B - CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Maria Emilia del *GIORGIO*  
Commissaire Enquêteur  
41, vieux chemin de Notre Dame  
30650 Rochefort du Gard

Le commissaire enquêteur soussigné Maria Emilia DEL GIORGIO

- ❖ ayant été présente à toutes les permanences,
- ❖ considérant que cette enquête s'est déroulée dans le respect des textes réglementaires,
- ❖ que le projet de PPRi a bien pris en compte l'ensemble des prescriptions nationales pour son élaboration, et a bien pris en compte une crue de référence centennale dans les conditions actuelles d'écoulement,
- ❖ que le projet de PPRi a été précédé d'études complètes, sérieuses et très argumentées qui ont permis de déboucher sur un zonage et un règlement adaptés aux secteurs concernés et aux risques qu'ils encourent,
- ❖ que ce zonage et son règlement permettent de mieux protéger les personnes et les biens, surtout dans l'hypothèse fort probable d'une aggravation du risque par la survenue d'épisodes climatiques extrêmes plus fréquents et plus violents, liés au réchauffement climatique, de ne pas aggraver le risque sur ces secteurs, mais aussi de permettre un développement maîtrisé de ces zones : tant pour l'habitat, les activités artisanales et industrielles que l'agriculture.
- ❖ que le projet futur est bien une contrepartie à l'effort financier national de solidarité qui est mis en œuvre nationalement pour aider ménages et activités à faire face aux dégâts occasionnés par des inondations catastrophiques,
- ❖ que le projet va être complété et ou corrigé par la DDTM sur un certain nombre de points soulevés, mais qui ne sont pas de nature à remettre en cause l'ensemble des travaux et conclusions menées.
- ❖ que la concertation préalable a été réelle et importante,
- ❖ que les observations et remarques fort nombreuses du public et des personnes associées, ont été bien prises en compte,
- ❖ en conclusion, **et sous réserve des corrections et quelques compléments à apporter, donne un avis favorable** au projet de PPRi de Laudun-L'ARDOISE

Fait à Rochefort du Gard le 09 juin 2022



Maria Emilia del GIORGIO